

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
CANTAL

COMMUNE DE BADAILHAC

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**C.C.A.S. DE BADAILHAC**

Nombre :

- de Membres  
en exercice

11

L'an deux mil douze, le 22 décembre à 10 heures, le Conseil d'Administration dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de monsieur LAPORTE Georges, président .

- de présents

8

Étaient présents : Mme JULHES Marie Madeleine, Mme CUZIN Pierrette, Mme LAMBERT Viviane, Mme PLENACOSTE Catherine, M. BRUNHES Pierre, M. DEGOUL Antoine, M. TROUPEL Vincent

- de votants

8

Étaient absents excusés : Mlle BERTRAND Hélène, Mme PRIVAT Huguette, M. BERTRAND Christophe,

Mme JULHES Marie Madeleine a été nommée secrétaire de séance.

Le conseil d'administration du C.C.A.S. de BADAILHAC décide d'attribuer, pour l'année scolaire 2012/2013, une aide de 2,50 € par repas effectivement pris à la cantine de CARLAT par les enfants de la commune fréquentant le RPIC CARLAT/BADAILHAC/CROS DE RONESQUE/SAINT-ETIENNE DE CARLAT.

**OBJET**

Aide financière pour repas  
cantine de CARLAT  
année scolaire 2012/2013

Les sommes correspondantes seront imputées sur l'article 6562 du budget du CCAS, et versées périodiquement aux familles concernées sur présentation des titres de cantine correspondants.

Le président est chargé de l'exécution de cette décision.

Pour copie conforme,  
A BADAILHAC, le 7 janvier 2013

Date de convocation :  
10/12/2012

Date d'affichage :  
22/12/2012

Le Président,

Georges LAPORTE



Acte rendu exécutoire  
après le dépôt en  
Préfecture d'Aurillac le  
7/01/2013

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**C.C.A.S. DE BADAILHAC**

Nombre :

- de Membres  
en exercice

11

- de présents

8

- de votants

8

L'an deux mil douze, le 22 décembre à 10 heures, le Conseil d'Administration dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de monsieur LAPORTE Georges, président .

Étaient présents : Mme JULHES Marie Madeleine, Mme CUZIN Pierrette, Mme LAMBERT Viviane, Mme PLENACOSTE Catherine, M. BRUNHES Pierre, M. DEGOUL Antoine, M. TROUPEL Vincent

Étaient absents excusés : Mlle BERTRAND Hélène, Mme PRIVAT Huguette, M. BERTRAND Christophe,

Mme JULHES Marie Madeleine a été nommée secrétaire de séance.

Le Président informe les membres de conseil d'administration des difficultés financières rencontrées par madame Odile PEYRONNET, adjoint technique à la commune de BADAILHAC, à la suite du décès de son époux en septembre dernier. Madame PEYRONNET doit faire face, seule, à des charges mensuelles importantes (loyer, chauffage).

OBJET

Aides exceptionnelles  
attribuées à madame Odile  
PEYRONNET

Considérant :

- le traitement net mensuel versé par la commune à madame PEYRONNET (670 €) ;
- les faibles revenus annexes perçus actuellement (période hivernale) au niveau de son activité d'aide ménagère à domicile ;
- le montant du loyer mensuel (385 €), les frais de chauffage et d'électricité (140 €/mois) ;
- l'allocation personnalisé au logement (61 €) ;
- les frais financiers importants induits par le décès de son conjoint ;
- le rôle primordial exercé par madame PEYRONNET dans le cadre de la location et de l'entretien des structures communales et la disponibilité dont elle fait preuve pour remplir ses fonctions,

à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration du C.C.A.S. de BADAILHAC décide d'attribuer à Odile PEYRONNET:

Date de convocation :  
10/12/2012

Date d'affichage :  
22/12/2012

- pour une période de 6 mois s'étalant du 1er novembre 2012 au 30 avril 2013, une aide mensuelle de 150 € . Cette aide sera versée à l'intéressée au début de chaque mois ;
- une aide d'un montant de 85 € destinée à compenser les frais d'acquisition d'une concession au cimetière de BADAILHAC ;

Les sommes correspondantes seront imputées sur l'article 6562 du budget du CCAS.  
Le président est chargé de l'exécution de cette décision.

Acte rendu exécutoire  
après le dépôt en  
Préfecture d'Aurillac le  
7/01/2013



Pour copie conforme,  
A BADAILHAC, le 7 janvier 2013  
Le Président,

Georges LAPORTE

